

GEMINI FONDATION COLLECTIVE 1e

## COMPTES ANNUELS 2022



## SOMMAIRE

Bilan	3
Compte d'exploitation	4
Annexe aux comptes annuels	6
Rapport de l'organe de révision	15

		31.12.2022	31.12.2021	Annexe
Actif		CHF	CHF	Chiffre
<b>A</b>	<b>Placement de capitaux</b>	<b>40 439 981</b>	<b>41 822 339</b>	
	Liquidité et placements sur le marché monétaire	4 253 765	2 511 922	
	Compte courant auprès de l'employeur	357 174	354 740	6.6
	Comptes de primes auprès des compagnies d'assurance	25 403	93 589	
	Autres créances	1 052	23 500	
	<b>Fortune des pools</b>	<b>35 802 588</b>	<b>38 838 588</b>	6.2
	Pool GEMINI 1e	28 201 335	31 754 177	
	Stratégies individuelles	7 601 252	7 084 411	
<b>B</b>	<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>37 427</b>	<b>7 691</b>	
	<b>Total de l'actif</b>	<b>40 477 408</b>	<b>41 830 031</b>	

		31.12.2022	31.12.2021	Annexe
Passif		CHF	CHF	Chiffre
<b>D</b>	<b>Dettes</b>	<b>2 160 435</b>	<b>3 206 676</b>	
	Prestations de libre passage et rentes	1 729 065	2 734 714	
	Compte courant auprès de l'employeur	23 499	3 939	
	Autres dettes	407 871	468 023	
<b>E</b>	<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>15 256</b>	<b>11 700</b>	
<b>F</b>	<b>Réserves de cotisations des employeurs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>G</b>	<b>Total provisions non techniques</b>	<b>1 313 174</b>	<b>1 271 349</b>	7.1
<b>H</b>	<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>36 788 543</b>	<b>37 140 306</b>	
	Capital de prévoyance assurés actifs	36 788 543	37 140 306	5.2
<b>J</b>	<b>Capital de la fondation</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	
	<b>Total du passif</b>	<b>40 477 408</b>	<b>41 830 031</b>	

## COMPTE D'EXPLOITATION

		2022	2021	Annexe
		CHF	CHF	Chiffre
<b>Activité d'assurance</b>				
<b>K</b>	<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>6 316 643</b>	<b>5 824 123</b>	
	Cotisations des salariés	1 873 805	1 934 768	
	Cotisations des employeurs	2 975 196	2 949 324	
	Prélèvement sur les réserves de cotisations des employeurs pour le financement des cotisations	-12 000	-104 071	
	Primes uniques et rachats	1 467 642	964 901	
	Versements aux réserves de cotisations des employeurs	12 000	79 200	
<b>L</b>	<b>Prestations d'entrée</b>	<b>1 220 263</b>	<b>9 129 297</b>	
	Prestations de libre passage	1 220 263	9 129 297	
	Remboursements de versements EPL / divorces	-	-	
<b>(K-L)</b>	<b>Encaissement de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>7 536 906</b>	<b>14 953 420</b>	
<b>M</b>	<b>Prestations réglementaires</b>	<b>-421 718</b>	<b>-12 829 330</b>	
	Rentes de survivants	-21 407	-28 364	
	Prestations en capital à la retraite	-400 311	-12 800 966	
	Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-	-	
<b>N</b>	<b>Prestations extraréglementaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>O</b>	<b>Prestations de sortie</b>	<b>-2 050 010</b>	<b>-3 860 759</b>	
	Prestations de libre passage à la sortie	-2 050 010	-3 860 760	
	Versements anticipés EPL / divorces	-	-	
<b>(M-O)</b>	<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-2 471 728</b>	<b>-16 690 089</b>	
<b>P/Q</b>	<b>Dissolution / constitution d'un capital de prévoyance assurés actifs, de provisions et de réserves de cotisations</b>	<b>351 763</b>	<b>816 853</b>	
	Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	-4 694 439	2 122 735	
	Résultat des titres pour les plans 1e	5 046 202	-1 330 753	
	Constitution (-) / dissolution (+) des réserves de cotisations	-	24 871	
<b>R</b>	<b>Produits relatifs aux prestations d'assurance</b>	<b>46 045</b>	<b>34 284</b>	
	Prestations d'assurance	46 045	34 284	
<b>S</b>	<b>Charges d'assurance</b>	<b>-320 366</b>	<b>-305 656</b>	
	Primes d'assurance	-318 163	-303 379	
	Cotisations au fonds de garantie	-2 203	-2 277	
<b>K-S</b>	<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>5 142 620</b>	<b>-1 191 188</b>	

		2022	2021	Annexe
		CHF	CHF	Chiffre
<b>Résultat des placements et autres résultats</b>				
<b>T</b>	<b>Résultat net des placements</b>	<b>-5 064 403</b>	<b>1 337 489</b>	
	Liquidités et placements sur le marché monétaire	-23	-60	
	<b>Résultat des différents pools</b>	<b>-4 914 112</b>	<b>1 517 061</b>	
	Pool GEMINI 1e	-4 028 994	1 162 027	
	Stratégies individuelles	-885 118	355 033	
	<b>Résultat des intérêts sur les créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
	Dépense pour la gestion de fortune	-150 268	-179 512	6.5
<b>U</b>	<b>Dissolution (+) / constitution (-) des provisions non techniques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>V</b>	<b>Autres produits</b>	<b>32 305</b>	<b>15 527</b>	
	Autres produits	32 305	15 527	
<b>W</b>	<b>Autres charges</b>	<b>-</b>	<b>-11 668</b>	
<b>X</b>	<b>Frais d'administration</b>	<b>-110 522</b>	<b>-150 159</b>	
	Frais généraux d'administration	-59 498	-111 553	
	Activités de courtage	-14 546	-15 121	
	Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-26 117	-23 113	
	Autorité de surveillance	-10 361	-372	
	<b>Excédent de charges / produits avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>K-X</b>				
<b>Y</b>	<b>Dissolution (+) / constitution (-) des fonds libres de la fondation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Z</b>	<b>Excédents de produits (+) ou de charges (-) aux fonds libres de la fondation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

## 1. BASES ET ORGANISATION

### 1.1 Forme juridique et but

GEMINI Fondation collective 1e est une fondation au sens des articles 80 ss. CC et 331 CO. L'acte authentique de la fondation date du 14 mars 2018. La fondation est inscrite sur la liste des institutions de prévoyance non enregistrées du canton de Schwyz sous le numéro de référence NSZ-1161. La fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle extra-obligatoire au sens de l'art. 1e OPP 2 pour les salariés et l'employeur en cas de vieillesse et d'invalidité, et pour leurs survivants en cas de décès. La prévoyance est réalisée conformément aux dispositions de la LPP, dans la mesure où celle-ci est applicable aux institutions non inscrites dans le registre de la prévoyance professionnelle dans le cadre de la prévoyance professionnelle extra-obligatoire. La fondation peut proposer des prestations allant au-delà des prestations minimales légales.

### 1.2 Fonds de garantie

GEMINI Fondation collective 1e verse au fonds de garantie les contributions individuelles des caisses de prévoyance affiliées pour l'insolvabilité.

### 1.3 Acte de fondation et règlements

Document	établi le	en vigueur au
Règlement cadre	21.6.2022	1.1.2022
Règlement de liquidation partielle	1.3.2018	1.1.2018
Règlement de placement	1.3.2018	1.1.2018
Règlement électoral	29.2.2022	1.9.2022
Règlement d'organisation	24.4.2020	1.1.2020
Acte de fondation	14.3.2018	14.3.2018

### 1.4 Organe de gestion paritaire / autorisations de signature

Les membres du Conseil de fondation, les membres de la direction et les autres personnes habilitées à signer signent collectivement à deux.

#### Conseil de fondation

##### Représentants de l'employeur

Pascal Renaud, indépendant  
Vital G. Stutz, Advozug GmbH (vice-président)

##### Représentant des employés

Manuel Wyss, MACON GmbH (président)

##### Représentant de la fondatrice

Albert Steiner, Avadis Prévoyance SA

#### Direction

Heinz Ehrensberger, directeur  
Stefan Sadler, directeur adjoint

### 1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

#### Expert en prévoyance professionnelle

Allvisa AG, Zurich, partenaire contractuel  
René Zehnder, expert en charge

#### Organe de révision

Stefan Weuste, Ernst & Young AG, Zurich

#### Investment Controlling

UBS Fund Management (Switzerland) AG, Bâle

#### Consultant

Complementa AG, Saint-Gall

#### Autorité de surveillance

Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht (ZBSA),  
Lucerne

### 1.6 Caisses de prévoyance affiliées

À la fin de l'exercice, 23 caisses de prévoyance d'entreprises indépendantes les unes des autres étaient affiliées.

## 2. PERSONNES ASSURÉES ACTIVES ET BÉNÉFICIAIRES DE RENTE

### Effectif des personnes assurées actives et bénéficiaires de rente

Effectif	12/31/2021	Entrées	Sorties	12/31/2022	Différence
Personnes assurées actives	147	41	-31	157	10
Bénéficiaire de rente d'invalidité	-	-	-	-	-
Rentes de partenaire	1	-	-	1	-
Rentes d'enfants/d'orphelins	-	1	-	1	1
<b>Total</b>	<b>148</b>	<b>42</b>	<b>-31</b>	<b>159</b>	<b>11</b>

## 3. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'OBJECTIF

### 3.1 Commentaires sur le plan de prévoyance

La fondation collective réalise la prévoyance professionnelle du régime subobligatoire pour les caisses de prévoyance affiliées au sens de l'article 1e OPP 2. Les prestations sont définies en fonction du règlement cadre mis en vigueur par le Conseil de fondation. La commission de prévoyance compétente détermine un ou plusieurs plans de prévoyance par institution de prévoyance. Les prestations de vieillesse et de sortie sont calculées sur la base de la primauté des cotisations, et les prestations de vieillesse sont versées en capital. La fondation ne verse pas de rentes de vieillesse. Les prestations de risque lors de décès et d'invalidité reposent sur la primauté des prestations, sur la base du salaire assuré. La réassurance congruente des prestations est réglée par le contrat d'assurance vie collective 50/0.67.515 passé avec Bâloise Vie SA.

### 3.2 Financement et méthode de financement

Le financement de GEMINI Fondation collective 1e est assuré par les cotisations des employeurs et des salariés. La part moyenne des employeurs est de 60%, celle des salariés de 40%. Le financement est régi de sorte que la fondation collective soit à tout moment en mesure de s'acquitter de ses obligations réglementaires.

### 3.3 Informations supplémentaires sur les activités de prévoyance

Les assurés peuvent racheter des prestations de prévoyance supplémentaires. La somme de rachat maximale possible figure dans le tableau de rachat du plan de prévoyance.

## 4. PRINCIPES DE COMPTABILITÉ ET D'ÉVALUATION, PERMANENCE

### 4.1 Confirmation de la présentation des comptes conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26

Les dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26 s'appliquent aux comptes annuels au 31 décembre 2022 (rubriques principales avec les lettres A à Z).

### 4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes de comptabilité et d'évaluation sont conformes aux dispositions des articles 47, 48 et 48a-c OPP 2 ainsi qu'à la norme Swiss GAAP RPC 26. Les valeurs actuelles et les valeurs réelles à la date de clôture du bilan sont indiquées comme suit:

conversion des devises étrangères: taux de change à la date de clôture du bilan.

## 5. RISQUES ACTUARIELS ET COUVERTURE DES RISQUES

### 5.1 Type de couverture des risques, réassurance

La réassurance congruente des risques de décès et d'invalidité est réglée par le contrat d'assurance vie collective 50/0.67.515 passé avec Bâloise Vie SA. Les prestations de vieillesse sont uniquement versées sous forme de capital.

## 5.2 Évolution des avoirs d'épargne

	2022 CHF	2021 CHF
État des avoirs d'épargne au 1 <sup>er</sup> janvier	37 140 306	37 932 288
Cotisations d'épargne des employés	1 792 421	1 836 315
Cotisations d'épargne des employeurs	2 664 434	2 608 477
Autres cotisations et versements	1 467 642	964 901
Apports de libre passage	1 220 263	9 129 297
Apports de libre passage provenant de nouveaux contrats	-	-
Remboursements de versements anticipés EPL / divorces	-	-
Prestations de libre passage à la sortie	-1 992 713	-3 860 760
Versements anticipés EPL / divorces	-	-
Prestations sous forme de capital suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	-457 608	-12 800 966
Résultat des titres pour les plans 1e	-5 046 202	1 330 753
État des avoirs d'épargne au 31 décembre	36 788 543	37 140 306

## 5.3 Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

GEMINI Fondation collective 1e ne verse pas de rentes. Il n'est donc pas nécessaire de constituer un capital de prévoyance. Les valeurs de rachat des rentes achetées auprès de Bâloise Vie SA s'élevaient à CHF 562 381 (année précédente CHF 574 972).

## 5.4 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le dernier contrôle actuariel de GEMINI Fondation collective 1e selon l'article 52e LPP remonte à la fin 2021. Le résultat de cet audit peut se résumer comme suit:

- le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 est de 100,5% au niveau de la fondation collective et de 100% pour chaque caisse de prévoyance affiliée; la fondation collective offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements au sens de l'article 52e al. 1 let. a LPP;
- les mesures de sécurité supplémentaire prises par la fondation au sens de l'article 43 OPP 2 sont suffisantes;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales (art. 52e al. 1 let. b LPP).



## 6. COMMENTAIRES RELATIFS AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

#### Comité de placement

GEMINI Fondation collective 1e n'a pas de comité de placement en propre. Elle bénéficie dans ce contexte des solutions de fonds proposées par GEMINI Fondation collective auxquelles elle participe. La collaboration est fixée par une convention de coopération.

#### Pools de placement

En 2022, les actifs de GEMINI Fondation collective 1e ont été investis dans les stratégies de placement GEMINI 1e 20, GEMINI 1e 30, GEMINI 1e 40, GEMINI 1e 50, GEMINI 1e 80 et GEMINI 1e Marché monétaire, conformément au règlement de placement en vigueur depuis le 1er janvier 2018.

Trois caisses de prévoyance gèrent et surveillent leurs stratégies de placement elles-mêmes.

#### Gérants de fortune

La gestion de fortune est confiée par catégorie de placement à des gérants de fortune spécialisés (cf. tableau ci-dessous). Tous les gérants de fortune sont des banques et sociétés d'investissement agréées par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers). Le bureau administratif de GEMINI Fondation collective 1e gère les ressources opérationnelles.

Catégorie de placement	Gérant de fortune
Liquidités	Pictet Asset Management SA, Genève
Obligations CHF	Syz Asset Management SA, Genève UBS SA, UBS Asset Management, Zurich
Obligations d'Etats en monnaies étrangères hedged	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions Suisse	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions étranger	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions étranger hedged	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich
Actions marchés émergents	Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich

**Custody**

Le Global Custody est assuré par UBS Switzerland AG, Zurich. Elle gère les divers dépôts et comptes des mandats.

**Communication sur le résultat des votes**

Les articles 71a et 71b LPP fixent les modalités d'exercice des droits de vote des sociétés anonymes suisses cotées en bourse en Suisse et à l'étranger. GEMINI Fondation collective 1e suit les recommandations d'Ethos en matière de droit de vote via GEMINI Fondation collective et

a exercé ses droits en conséquence. Dans le cadre de l'exercice de ses droits de vote, le Conseil de fondation s'oriente en fonction des intérêts à long terme des assurés de la fondation. Lors de chaque scrutin, il se réserve la possibilité de s'écarter de la proposition d'Ethos, lorsqu'il ne partage pas l'opinion de cette dernière. Le détail des résultats des scrutins est publié chaque trimestre sur le site web de GEMINI Fondation collective.

**6.2 Présentation des placements par pool et par catégorie**

Les valeurs de marché des tableaux suivants correspondent aux valeurs issues du reporting au 31 décembre 2022 et diffèrent des valeurs de la comptabilité des titres portées au bilan.

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
<b>GEMINI 1e Marché monétaire</b>		
Liquidités	100,0	5 996 937
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>5 996 937</b>

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
<b>GEMINI 1e 20</b>		
Obligations CHF	48,0	1 566 953
Obligations d'État en monnaies étrangères hedged	18,0	587 607
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	14,0	457 028
Actions Suisse	4,0	130 579
Actions étranger	5,0	163 224
Actions étranger hedged	7,0	228 514
Actions marchés émergents	4,0	130 579
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>3 264 485</b>

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
<b>GEMINI 1e 30</b>		
Obligations CHF	42,0	4 857 230
Obligations d'États en monnaies étrangères hedged	16,0	1 850 373
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	12,0	1 387 780
Actions Suisse	6,0	693 890
Actions étranger	7,5	867 363
Actions étranger hedged	10,5	1 214 308
Actions marchés émergents	6,0	693 890
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>11 564 834</b>

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
<b>GEMINI 1e 40</b>		
Obligations CHF	36,0	240 546
Obligations d'États en monnaies étrangères hedged	14,0	93 545
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	10,0	66 818
Actions Suisse	8,0	53 455
Actions étranger	10,0	66 818
Actions étranger hedged	14,0	93 545
Actions marchés émergents	8,0	53 455
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>668 182</b>

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
<b>GEMINI 1e 50</b>		
Obligations CHF	30,0	2 197 913
Obligations d'États en monnaies étrangères hedged	12,0	879 165
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	8,0	586 110
Actions Suisse	10,0	732 638
Actions étranger	12,5	915 797
Actions étranger hedged	17,5	1 282 116
Actions marchés émergents	10,0	732 638
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>7 326 377</b>

Catégorie de placement	Stratégie %	Valeur de marché CHF
<b>GEMINI 1e 80</b>		
Obligations CHF	12,0	25 240
Obligations d'États en monnaies étrangères hedged	5,0	10 517
Obligations d'entreprises en monnaies étrangères hedged	3,0	6 310
Actions Suisse	16,0	33 654
Actions étranger	20,0	42 067
Actions étranger hedged	28,0	58 894
Actions marchés émergents	16,0	33 654
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>210 335</b>

Trois caisses de prévoyance gèrent et surveillent leurs stratégies de placement elles-mêmes. Elles gèrent au total une fortune de CHF 7 601 252.

	31.12.2022		31.12.2021		Différence	
Rapport OPP 2, 2022	CHF	%	CHF	%	CHF	%
<b>Marché monétaire</b>	<b>7 476 494</b>	<b>20,88</b>	<b>8 585 966</b>	<b>22,10</b>	<b>-1 109 472</b>	<b>-12,92</b>
Compte CHF	45 420		-2 825 043		2 870 463	
Fonds marché monétaire CHF	7 431 075		11 411 009		-3 979 935	
<b>Total obligations</b>	<b>17 623 645</b>	<b>49,22</b>	<b>18 718 484</b>	<b>48,20</b>	<b>-1 094 838</b>	<b>-5,85</b>
Obligations CHF	10 519 676		11 207 349		-687 673	
Emprunts d'États ME hedged	3 996 324		4 244 054		-247 730	
Emprunts d'entreprises ME hedged	2 976 089		3 128 346		-152 257	
Dette marchés émergents	131 557		138 735		-7 178	
<b>Total actions</b>	<b>10 702 414</b>	<b>29,89</b>	<b>11 534 138</b>	<b>29,70</b>	<b>-831 725</b>	<b>-7,21</b>
Actions Suisse	2 141 931		2 320 569		-178 638	
Actions étranger	2 877 783		3 104 375		-226 591	
Actions étranger hedged	3 461 835		3 852 335		-390 500	
Actions marchés émergents	2 220 865		2 256 860		-35 996	
<b>Total</b>	<b>35 802 553</b>	<b>100,00</b>	<b>38 838 588</b>	<b>100,00</b>	<b>-3 036 035</b>	<b>-7,82</b>

	31.12.2022	31.12.2021	Maximum OPP 2
Limites selon l'article 55 OPP 2	%	%	%
Titres hypothécaires	0	0	50
Actions	29,89	29,70	50
Immobilier	0	0	30
Placements alternatifs	0	0	15
Monnaies étrangères sans couverture de change	14,61	14,16	30
Infrastructures	0	0	10

### 6.3. Securities lending

Les opérations de prêt de titres (securities lending) sont autorisées pour l'amélioration du produit des placements. Elles s'effectuent uniquement par le biais du dépositaire global. Durant l'exercice 2022, aucune opération de prêt de titres n'a été effectuée.

### 6.4. Rendement obtenu

	2022	2021
	%	%
GEMINI 1e Marché monétaire	-0,40	-0,99
GEMINI 1e 20	-14,52	1,39
GEMINI 1e 30	-14,92	3,42
GEMINI 1e 40	-15,34	5,52
GEMINI 1e 50	-15,73	7,69
GEMINI 1e 80 <sup>2)</sup>	-16,76	5,29

<sup>1)</sup> GEMINI 1e 10 (fermé au 31 août 2021)

<sup>2)</sup> GEMINI 1e 80 (lancement au 31 mai 2021) GEMINI 1e 80 (lancement au 31 mai 2021)

Le bureau administratif planifie les comptes d'espèces et les placements sur le marché monétaire en fonction des flux de capitaux prévisibles. Au 31 décembre 2022, les comptes bancaires auprès d'UBS Suisse SA affichaient un solde de CHF 4 253 765.

## 6.5 Commentaire sur les frais de gestion de fortune

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
<b>Pools de la fondation</b>		
Pool GEMINI 1e	28 201 335	31 754 177
<b>Total placements de fortune transparents</b>	<b>28 201 335</b>	<b>31 754 177</b>
Placements de fortune non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP 2	-	-
<b>Total placements de fortune des pools de la fondation</b>	<b>28 201 335</b>	<b>31 754 177</b>
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	100%	100%
<b>Clients avec placement de fortune individuel</b>		
<b>Total placements de fortune transparents</b>	<b>7 601 252</b>	<b>7 084 411</b>
Placements de fortune non transparents selon l'article 48a al. 3 OPP 2	-	-
<b>Total des placements de fortune des clients avec placements de fortune individuels</b>	<b>7 601 252</b>	<b>7 084 411</b>
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	100%	100%
<b>Total des placements de fortune</b>	<b>35 802 588</b>	<b>38 838 588</b>
Part des placements de fortune transparents (quote-part de transparence des coûts)	100%	100%
<b>Frais de gestion de fortune directement comptabilisés</b>		
Frais bancaires	1 080	327
<b>Total des frais de gestion de fortune directement comptabilisés</b>	<b>1 080</b>	<b>327</b>
Total de tous les frais pour les placements collectifs	149 188	179 186
TER GEMINI 1e 20	0,47%	0,48%
TER GEMINI 1e 30	0,48%	0,49%
TER GEMINI 1e 40	0,48%	0,49%
TER GEMINI 1e 50	0,48%	0,49%
TER GEMINI 1e 80 (Lancierungsdatum 31.5.2021)	0,27%	0,34%
TER GEMINI 1e Marché monétaire	0,29%	0,32%
<b>TER moyen de tous les pools directement gérés par GEMINI 1e</b>	<b>0,41%</b>	<b>0,46%</b>
TER moyen de tous les clients avec placements de fortune individuels	0,32%	0,32%
<b>Total des frais de gestion de fortune inscrits au compte d'exploitation</b>	<b>150 268</b>	<b>179 512</b>
<b>Total des frais de gestion de fortune en % des placements de fortune transparents</b>	<b>0,42%</b>	<b>0,46%</b>

## 6.6 Commentaire sur les placements

S'agissant des comptes courants avec l'employeur, les créances s'élèvent à CHF 354 740 et les dettes à CHF 3939. Ces dernières ont été réglées dans l'intervalle.

**7. COMMENTAIRES RELATIFS À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION****7.1 Provisions non techniques**

	31.12.2022	31.12.2021
	CHF	CHF
Contributions de base	1 313 174	1 271 349
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>1 313 174</b>	<b>1 271 349</b>

**8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE**

L'autorité de surveillance n'a formulé aucune demande.

**9. AUTRES INFORMATIONS EN RAPPORT AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE****9.1 Honoraires du Conseil de fondation**

Durant l'exercice 2022, CHF 18 250 d'honoraires de présence aux séances ont été versés aux membres du Conseil de fondation.

**9.2 Procédures judiciaires en cours**

Aucune

**10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN**

Aucun



Ernst & Young SA  
Maagplatz 1  
Case postale  
CH-8010 Zurich

Téléphone: +41 58 286 31 11  
Téléfax: +41 58 286 30 04  
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de  
**GEMINI 1e-Sammelstiftung, Schwyz**

Zurich, le 3 mai 2023

## Rapport de l'organe de révision

### Rapport sur l'audit des comptes annuels



#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de GEMINI 1e-Sammelstiftung (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (page 6 à 14) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



#### **Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels**

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



#### **Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels**

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.



#### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.





## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- ▶ l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- ▶ les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- ▶ les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- ▶ les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- ▶ les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA  
 Stefan Weuste  
 (Qualified  
 Signature)  
 Expert-réviser agréé  
 (Réviser responsable)

 Pascal Nikles  
 (Qualified  
 Signature)  
 Experte-réviser agréé

# GEMINI 1e